

Jean Paul II s'inquiète des difficultés de transmission des documents du Magistère au sein même de l'Église

Article rédigé par *Alix Cazin*, le 06 février 2004

Le Pape s'est inquiété auprès du cardinal Josef Ratzinger les problèmes posés dans l'Église par la transmission et la diffusion des textes du Magistère. Lors de réception des participants à l'Assemblée plénière biennale de la Congrégation pour la doctrine de la foi, ce 6 février, le Pape a évoqué deux autres priorités : 1/ la nécessité d'enseigner la loi morale naturelle, comme expression du caractère rationnel de la foi, facteur d'unité humaine et religieuse ; 2/ le trop grand accroissement des cas disciplinaires en matière d'abus sexuels des prêtres parvenant à ce dicastère.

"Le contexte culturel — a déclaré Jean-Paul II —, marqué par un relativisme diffus et par la tentation d'un pragmatisme de facilité, exige plus que jamais une annonce courageuse de la vérité qui sauve l'homme, mais aussi une relance de l'évangélisation. L'adhésion totale à la vérité catholique ne diminue pas la liberté de l'homme mais l'exalte, la pousse à son accomplissement, dans un amour gratuit et généreux tendu vers le bien de tous."

Dans ce contexte, il est préoccupant de constater des difficultés de transmission aux fidèles des documents du Magistère, alors même que les fidèles sont "souvent désorientés et mal informés par leur traitement journalistique immédiat". En fait, recommande Jean-Paul II, cette réception doit être conçue avant tout comme une démarche ecclésiale d'adhésion au Magistère dans la communion et le partage cordial de la doctrine de l'Église. Il s'agit en effet d'une position éminente qui éclaire telle ou telle vérité de Foi ou un aspect de la doctrine catholique, contesté ou mal compris par tel ou tel courant de pensée."

Le Pape a donc demandé à la Congrégation d'envisager "des mesures opportunes de transmission et de diffusion des textes, capables d'en assurer avant tout la réception totale des pasteurs de l'Eglise."

Sur le second point de son intervention, Jean-Paul II a rappelé que la loi morale naturelle "appartient au vaste patrimoine de la sagesse humaine que la Révélation a contribué à purifier et à diffuser par le biais de sa lumière. Accessible à tout être rationnel, la loi naturelle contient les normes primordiales et essentielles réglant la vie morale".

"Aujourd'hui, la crise de la métaphysique fait que l'on ne reconnaît plus la vérité inscrite en tout homme. On assiste ainsi - a-t-il ajouté - à la diffusion parmi les fidèles d'une morale de type fidéiste, tandis que s'affaiblit la référence objective dans des législations qui ne se fondent plus que sur le consensus social." Le Pape a conclu ce chapitre en demandant à la Congrégation pour la doctrine de la foi de prendre les "mesures nécessaires au renouveau actif de la doctrine en matière de morale naturelle, en recherchant des convergences avec les autres confessions chrétiennes, les autres religions et cultures".

Puis le Pape a abordé une question considérée comme "actuelle et délicate", l'accroissement du nombre des cas disciplinaires *delicta graviora* et notamment les *delicta contra mores*. Appliquées avec justice et équité, les normes canoniques "tendent à garantir le droit à la défense de l'accusé comme les exigences du bien commun. Une fois le délit prouvé, étant acquis le principe de la proportionnalité de la peine, c'est l'exigence de protéger le Peuple de Dieu qui doit prévaloir."

"Ceci ne doit pas dépendre de la simple application du droit pénal canonique, mais être absolument garanti par une formation juste et équilibrée des futurs prêtres, appelés de manière toute particulière à embrasser avec joie et générosité le mode de vie humble et chaste qui est à la base du célibat ecclésiastique." Le Saint-Père a invité la Congrégation, mais aussi les autres dicastères de la curie romaine "compétents en matière de formation des séminaristes et du clergé à adopter les mesures nécessaires à s'assurer que le clergé vive en accord avec ses engagements, et en particulier à vivre en parfaite et perpétuelle chasteté pour le Royaume de Dieu".

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à [Décryptage](#)

>

